

N° 229 Lotissement D
Blanchy Vignes
Frais notariés

Suite à ses délibérations précédentes concernant le lotissement D Blanchy Vignes et notamment sa délibération n° 226 du 24 avril 1970 approuvée le 14/2/1970, le Conseil décide que les frais de l'édifice entre l'ancien Henry et Mme SEVILLE qui a permis l'acquisition par la commune de 3 a 69 50 de terrain complémentaire seront supportés par le budget communal.

La dépense, soit 1009^F 55 sera réglée sur le crédit du programme 16.

Quin. Coll. local et finances
du 24/4/70
par M. le Maire et M. le
M. le 18 juin 70
P. Ruy